[illegible] Ordre fut donné de [illegible] en état de prendre la mer. Mais [illegible] ne sortirent pas du bâtiment.

Heureusement d'autres marins, le *Counsellor* et le *Servia*, se portèrent au secours de la *City of Richmond*. Les sauveteurs comptent, au premier moment, qu'on tirait un feu d'artifice à bord du navire en feu.

La chaleur était telle qu'elle faisait fondre le goudron enduisant le pont. Ce qui rendait le danger terrible, c'est que le navire était chargé de pétrole. Tous les efforts du capitaine Redford tendaient à étouffer ou à circonscrire le foyer de l'incendie.

La journée de dix heures

Paris, 16 juin. — Après deux mois de délibération, la commission parlementaire du travail a décidé en principe que la durée légale de la journée des hommes ne dépasserait pas dix heures.

Le principe sera étendu à tous les ouvriers de la grande et de la petite industrie.

La Commission a également décidé de ne pas supprimer le travail de nuit pour les adultes.

Création d'un « Office » du travail

Paris, 16 juin. — Répondant au vœu unanime du conseil supérieur du travail, le gouvernement vient de déposer un projet de loi tendant à la création d'un *office* du travail expressément chargé d'organiser la statistique permanente du travail, statistique qui devra être tenue à jour et publiée périodiquement de façon à renseigner le monde du travail aussi exactement et aussi régulièrement que possible.

D'autre part l'*Office* devra procéder à des enquêtes spéciales concernant les questions ouvrières à l'ordre du jour, qui seront conduites par des délégués permanents du temporaire. Les premiers seront attachés à l'*office* et chargés des missions extérieures.

Les seconds, choisis parmi les industriels, ingénieurs, contre-maîtres, ouvriers, employés, présidents et secrétaires de syndicats, inspecteurs de travail, etc., et ceux dont la compétence en matière de statistique du travail aura été reconnue, seront investis d'un mandat temporaire et spécial, soit à leur industrie, soit à leur région, soit à une question déterminée.

L'*Office* relèvera directement du ministre du commerce et pour lui permettre de mener à bien sa tâche; le projet lui ouvre un crédit extraordinaire de 48.000 francs pour ses frais de premier établissement et ses dépenses pendant le dernier trimestre de cette année.

La protection des salaires

Paris, 16 juin. — M. Jules Roche a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre le projet de loi sur les salaires qu'il a soumis à ses collègues du conseil des ministres.

Ce projet réunit en un travail d'ensemble les différentes dispositions présentées par le ministre à la commission du travail.

Le titre premier règle le paiement des salaires; il exige que ce paiement ait lieu deux fois par mois et qu'il soit fait en espèces ; le paiement en jetons est interdit.

Il réduit au dixième des salaires le droit de saisie des créanciers, au dixième également le droit de cessibilité volontaire de l'ouvrier à ses créanciers et au dixième enfin le droit de compensation au patron pour avances faites, sauf en ce qui concerne les avances d'outils et d'objets de travail.

Le projet de loi laisse donc à l'ouvrier les sept dixièmes de son salaire dans les cas les moins avantageux.

Le titre II comble une lacune du code civil en étendant aux salaires des ouvriers le privilège reconnu aux traitements par l'article 2.101.

Le titre III règle la procédure des saisies-arrêts ; il en réduit les frais dans toute la mesure possible en remplaçant le papier timbré par de simples lettres recommandées ; il déclare le juge de paix compétent pour connaître des questions de salaires et charge ce magistrat de la répartition des sommes retenues entre les créanciers, quand il y en a plusieurs.

Mort du général Delpech

Paris, 16 juin. — On annonce la mort du général Delpech.

Colonel du 88e, le 29 novembre 1874, il commanda en Tunisie le corps d'occupation de Tabarka et fut nommé général de brigade le 28 juin 1881.

Les récépissés de chemins de fer

Paris, 16 juin. — Comme conséquence du dégrèvement de l'impôt de la grande vitesse, M. Félix Faure a proposé à la commission du budget l'unification du récépissé entre la grande vitesse qui est actuellement de 35 centimes et celui de la petite vitesse qui est de 0.70. Il demande un droit gradué de 20 centimes jusqu'à 10 fr. de recettes, de 40 centimes jusqu'à 20 fr. et de 60 centimes au delà.

Le ministre de la marine russe au Hâvre

Le Hâvre, 16 juin. — L'amiral Tchikatcheff, ministre de la marine russe, voyageant incognito, est arrivé au Hâvre. Il a visité, à une heure 30, les chantiers Normand, puis il s'est rendu au polygone du Hoc où il a assisté à des expériences de tir au canon Canet. On dit qu'il va visiter la Touraine.

Au conseil des ministres

Paris, 16 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

LA DIVISION NAVALE DE LA MANCHE

M. Barbey a informé le conseil que la division navale de la Manche, sous le commandement de l'amiral Gervais, partirait le 19 juin au soir pour se rendre dans la Baltique.

LA PROTECTION DES SALAIRES

M. Jules Roche a annoncé à ses collègues qu'il allait déposer un projet de loi relatif à la protection des salaires des ouvriers et à la procédure des saisies-arrêts.

Les expériences du bateau sous-marin « le Goubet »

Cherbourg, 16 juin. — Hier ont eu lieu les expériences du bateau sous-marin le *Goubet*, en présence de la Commission. Le bateau est sorti de l'arsenal accompagné d'une chaloupe à vapeur; il a mis le cap sur le *Marengo* qui était en rade. Arrivé près de ce navire, il en a fait le tour tenant ses tubes opt ques hors de l'eau. Muni de bouées de liège qui maintenaient son immersion à quatre mètres, il a évolué sur une distance de 5 à 50 mètres, il a mis ensuite le cap sur *Le Sphide*, a passé dessous et est rentré à l'arsenal. L'épreuve est satisfaisante, on recommencera des expériences décisives.

La flotte anglaise en Italie

On mande de Venise au *Siècle* :

« Les navires anglais *Victoria, Polyphemus, Phaëton, Surprise*, et deux canonnières faisant partie de l'escadre de la Méditerranée ont passé huit jours à Venise.

« La population a paru n'impressionner fort peu de la présence de ces navires. Elle a remarqué que les marins anglais ne saluaient point les officiers italiens et qu'il n'y avait aucune fraternité entre les marins anglais et italiens

« Il faudra beaucoup d'habileté au roi Humbert pour faire accepter à ses marins d'être commandés par des officiers anglais. »

Un acte de malveillance ?

On lit dans le *Gaulois* :

« Ou raconte tout bas — puissions-nous être démentis! — qu'une aventure semblable à celle qui fit autant de bruit le 1er mai, à l'hôtel de la marquise de Trévise, s'est produite, l'autre matin, chez un de nos peintres les plus à la mode qui demeure aux une avenue.

» Au bruit de la détonation, les domestiques accoururent, et on en fut quitte pour la peur.

» Ce qu'il y a de certain, c'est que, en ce moment même, on pose des barreaux à tous les soupiraux de la maison du peintre.

» Est-ce un nouveau petit essai anarchiste ou simplement un acte de malveillance ? »

Douce manie impériale

On mande de Berlin à la *Petite Presse* :

« Il n'y a pas actuellement, en Europe, un souverain qui ait voué à la presse une haine aussi persévérante que Guillaume II.

» Partout les reporters, chargés de recueillir les faits, les gestes et les paroles de l'empereur sont expulsés; aux banquets, aux dîners de gala, aux réceptions, leur présence est interdite.

» Les révélations qu'ils peuvent publier sur la cour donnent lieu à des poursuites judiciaires, et les juges connaissant les sentiments du souverain s'empressent d'exagérer les condamnations dans les procès de presse.

» Eh bien! malgré cette haine impériale, nul plus que l'empereur d'Allemagne n'est préoccupé de ce que disent de lui les journaux.

» Au cabinet de l'empereur est attaché un bureau spécial exclusivement occupé à lire les journaux, non seulement d'Allemagne, mais aussi bien de l'étranger, particulièrement de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie, de la Russie et de l'Angleterre, mais surtout de la France.

» Les lecteurs doivent découper les articles consacrés au souverain et lui signaler les plus caractéristiques, sans considérer s'ils sont ou non sympathiques à sa personne ou à ses idées.

» C'est un plaisir chez Guillaume II de lire les articles élogieux et même ceux qui ne le sont pas du tout, et chaque jour il consacre une demi heure à cette lecture. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une réunion, organisée par la fédération des chambres syndicales ouvrières de Roubaix et à laquelle ont été convoqués « les conseillers municipaux républicains et les conseillers prud'hommes ouvriers » aura lieu le mercredi 17 juin, à huit heures et demie du soir, à l'estaminet du *Chinois*, place Verte. Le but de cette réunion est d'examiner la situation créée à l'industrie roubaisienne par la grève des ouvriers rentreurs.

Le festival des 12 et 13 juillet. — Le festival des 12 et 13 juillet s'annonce bien ; les adhésions sont arrivées en grand nombre et l'on a décidé de reculer de quelques jours la date définitive des acceptations. La commission doit se réunir à cet effet aujourd'hui mercredi.

Nous ne pouvons encore donner la liste des sociétés qui viendront à Roubaix; il en est beaucoup qui ont promis d'assister au festival, mais qui n'ont pas encore fait parvenir leur adhésion. Nous attendons que la liste soit close. Tout ce que nous pouvons dire c'est que le festival sera très brillant et que nous aurons la bonne fortune d'entendre plusieurs sociétés de renom.

Avis militaire. — Tous les hommes des classes 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1885, porteurs de récépissés, sont priés de passer à la gendarmerie, rue des Arts à Roubaix, pour opérer le retrait de leur livret.

Une fillette séquestrée à Wattrelos. — On vient de découvrir, au hameau de Saint-Liévin, une affaire grave de séquestration sur laquelle la lumière n'est pas encore faite ; toutefois, les détails que l'on en connaît sont de nature à faire croire que l'on se trouve en présence de faits d'une monstruosité révoltante. Voici d'ailleurs les renseignements que nous avons recueillis :

Depuis quelque temps déjà la rumeur publique accusait les époux Kindts-Monbel, habitant le hameau de Saint-Liévin, d'exercer sur leur enfant, Angèle, âgée de neuf ans, des violences inouïes. Le père, Xavier Kindts, ouvrier teinturier, avait épousé Rosine Montel, alors que celle-ci était déjà mère. A dater de son mariage la femme Kindts voua à sa fille un ressentiment que rien ne justifiait, car c'est une enfant douce, prévenante et douée d'une grande intelligence. Le père épousa bientôt les idées de sa femme et la petite Angèle trouva dès lors dans ses parents deux persécuteurs acharnés.

M. Renard, commissaire de police, informé de ces faits, se rendit lundi soir au domicile des époux Kindts et trouva la jeune enfant dans un état lamentable. Elle avait le corps couvert de contusions; les bras et la tête étaient bleuis par les coups qu'elle avait reçus; les blessures paraissaient avoir été faites avec un tisonnier. Il interrogea Angèle, mais soit qu'elle ait craint d'être de nouveau battue si elle dénonçait la conduite coupable de ses père et mère, soit qu'elle ait obéi à un mot d'ordre donné dans le cas où on viendrait la questionner, elle avoua timidement et avec beaucoup de réticences que ses parents étaient fort gentils pour elle et que les nombreuses plaies qu'elle avait sur le corps provenaient de chûtes qu'elle avait faites en courant avec ses compagnes.

Ce récit invraisemblable ne fut pas de nature à satisfaire le commissaire de police qui poussa d'un autre côté ses investigations. Il apprit alors que la malheureuse enfant était véritablement une martyre et qu'il ne se passait pas de jour qu'elle ne fut rouée de coups et maltraitée avec la dernière violence tant par son père que par sa mère. Détail plus grave encore : les voisins déclarèrent que lorsque les époux Kindts se rendaient à leur travail, ils enfermaient la petite Angèle sans lui donner à manger; la fillette restait ainsi quelquefois douze heures sans pouvoir prendre ni air ni nourriture, et il est arrivé maintes fois que des personnes compatissantes ont été obligées de lui faire passer du pain par la lucarne de la mansarde dans laquelle elle était séquestrée.

Si des témoins sont explicites, il n'en trouve d'autres qui prétendent que le bruit que nous venons de rapporter est inexact et a été mis en circulation pour nuire à la réputation des époux Kindts, ce qui a rendu l'enquête difficile et a empêché, pour le moment du moins, que les auteurs de cette inqualifiable conduite soient arrêtés. Une amie de la petite Angèle a fait une déposition qui est d'une extrême importance: elle a déclaré qu'elle a été plusieurs fois témoin des brutalités des époux Kindts contre leur enfant. L'enquête continue et à l'heure qu'il est les coupables, car leur culpabilité ne saurait être mise en doute, sont peut-être déjà en état d'arrestation. Le médecin-légiste doit procéder mercredi à la visite de la fillette.

L'opinion a été soulagée à Wattrelos quand on a appris que la police intervenait dans cette affaire qui tout le monde connaissait, mais que personne n'avait osé signaler à l'autorité.

Coups de couteau, rue d'Alger. — Une scène grave s'est passée, lundi soir, vers sept heures, dans l'établissement tenu par M. Deleuellerie, rue d'Alger. Les faits n'ont été connus que dans la journée de mardi, la victime ne s'étant décidée qu'alors à en informer la police.

Plusieurs clients paisibles se trouvaient attablés dans le cabaret, quand cinq individus firent irruption et demandèrent qu'on leur servît à boire. Au moment de sortir, ils déclarèrent qu'ils n'avaient en tout que 20 centimes et ils cherchèrent noise à la cabaretière qui ne voulait pas accepter leur monnaie, disant qu'elle n'avait pas son compte.

Un des clients, voyant que la discussion devenait animée, M. Pierre Desrumeaux, de la rue de Toulouse, s'avança et fit observer à ces tapageurs que, lorsqu'on avait pris des « cousommations », il était de toute justice d'en solderle montant. L'intervention de M. Desrumeaux, loin de ramener le calme dans les esprits, ne fit que les irriter davantage. Les cinq individus se jetèrent sur lui, lancèrent à sa figure toutes les chopes et les verres qui leur tombèrent sous la main ; l'un donna même plusieurs coups de couteau dans la tête de M. Desrumeaux. Le coup fait, les agresseurs prirent la fuite dans la direction de Wattrelos.

M. Desrumeaux, perdant beaucoup de sang, se mit au lit et ce n'est que mardi qu'il fit prévenir M. Chauveau, commissaire de police du quatrième arrondissement, de la scène de sauvagerie dont il avait été victime. Celui-ci a ouvert aussitôt une enquête, mais il est probable que les agresseurs auront mis la frontière entre eux et la justice, car ils sont restés introuvables.

Une chute. — Un accident, qui aurait pu avoir des suites funestes, s'est produit, mardi après-midi, chez M. Heuls, cabaretier à l'angle de la rue de la Vigne et du boulevard de Strasbourg. Un ouvrier peintre, M. Léopold Demoulin, âgé de cinquante-cinq ans, travaillait pour le compte de M. Adolphe Delsine, entrepreneur, rue de l'Alma, était monté sur une échelle pour peindre une nochère. L'échelle était en mauvais état, et par suite d'un mouvement que fit M. Demoulin, elle se rompit et le malheureux ouvrier tomba sur le sol d'une hauteur de plusieurs mètres.

On le releva dans un triste état : il portait par tout le corps de nombreuses contusions et avait la jambe droite fracturée. Après avoir reçu les soins de M. Montaigne, médecin, le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Une femme blessée rue des Viviers. — Depuis plusieurs semaines un affaissement de pavé s'était produit rue des Viviers, sans qu'on songeât à faire les réparations nécessaires. Cette omission a causé un accident assez grave. Une marchande de légumes, Mme Sophie Vandeputte, femme Vaulaert, passait avec sa voiture à cet endroit, quand une des roues s'y enfonça. Le choc fut si violent que l'essieu du véhicule fut brisé et que la marchande fut lancée à terre. Elle a reçu à la tête et aux reins des contusions qui l'ont obligée de s'aliter.

Une chûte dans le canal. — Plusieurs jeunes gens suivaient lundi soir, le chemin de halage. Près du pont Salembier, une discussion s'éleva au sujet du renvoi d'un camarade de l'atelier. La discussion battait son plein, quand un des promeneurs, Gustave Horent, tisserand, demeurant rue de l'Alma, à la suite d'une poussée, tomba dans le canal. Cet incident ramena le calme et les compagnons du jeune homme l'aidèrent à sortir de l'eau. Gustave Horent ne savait pas nager.

La température de l'eau à l'Ecole de natation. — L'ouverture de l'école de natation était attendue depuis longtemps; aussi, en dépit de la température inclémente, les baigneurs ont-ils été nombreux. La température de l'eau, mardi, à trois heures de l'après-midi, était de dix-huit degrés.

Des quêteurs importuns. — Sous cette rubrique, nous avons déjà parlé des gredins qui vont, de porte en porte, quêter pour les grévistes. De nombreuses plaintes ayant été formulées, la police de sûreté s'est mise à la recherche de ces quêteurs. Lundi soir, l'agent Delerue, en civil, découvrit deux individus Guillaume Maton, 45 ans, tisserand, et Arthur Vanissemberghe, habitant tous deux rue Saint-Jean, qui sonnaient à tour de bras, rue de Denain, et sollicitaient une aumône pour les grévistes de l'établissement de M. Jules Fauvarque. Quand l'agent se fut fait connaître les copains prirent la fuite, mais Maton a pu être rejoint. Quant à Vanissemberghe il s'est constitué prisonnier dans la soirée, au poste du troisième arrondissement.

Une idée bizarre. — En parcourant les dépendances de la gare, M. Wascheul, chef de gare, découvrit lundi soir, un individu dormant profondément sur une voie de garage. Il était étendu au travers des rails ; pour couchette, il avait pris une bâche plusieurs fois repliée.

Le malheureux pouvait être écrasé d'un moment à l'autre, M. Wascheul voulut le réveiller, mais il ne put y parvenir et il dut avoir recours aux agents de service à la gare, qui transportèrent cet individu au poste. C'était un vulgaire ivrogne, du nom de Henri Segredin, habitant la rue Solfer no. Son imprudence lui vaudra de comparaître devant le tribunal correctionnel de Lille.

Un filou. — On a volé, lundi soir, le pardessus d'un industriel de la rue de la Fosse aux-Chênes, dans un café de la rue de la Gare. On soupçonne un individu, d'allures suspectes, qui a passé plus d'une heure dans ce café. C'est un étranger dont on possède le signalement. Une dame a vu ce quidam entrer au café, sans pardessus ; quand il en sortit il portait sur le bras un vêtement.

Le vol de la rue du Vieil-Abreuvoir. — L'auteur du vol d'argent, dont nous avons parlé, est connu. C'est un enfant de douze ans, nommé Jules Duflot; il habite ruelle du Bâillon, cour Lefebvre, 10; le précoce filon sera dirigé mercredi matin sur la prison de Lille.

Une tentative de vol rue du Tilleul. — Des malfaiteurs ont essayé de pénétrer, dans la nuit de lundi à mardi, chez M. Desobrie, rue du Tilleul. Les voleurs ont escaladé la toiture; la lucarne du grenier étant fermée, ils ont enlevé plusieurs tuiles, mais, les mansardes étant plafonnées, ils n'ont pu ouvrir les fenêtres. Ils ont dû être dérangés dans leurs opérations, car ils sont partis comme ils étaient venus.

Un vol rue des Longues Haies. — Deux amis, Henri Scherpereel et Pierre Deknuydt, logeaient ensemble dans un estaminet de la rue des Longues-Haies. Ces jeunes gens, qui exercent la profession de maçons, étaient rentrés chez eux lundi soir, vers cinq heures, pour s'habiller et passer quelques heures au cabaret.

Deknuydt oublia son porte-monnaie dans un vêtement, et ils sortirent, laissant la clef sur la porte. Ils étaient, depuis une heure environ, rue de Lannoy, quand Deknuydt s'aperçut de son oubli; il revint dans sa chambre mais ses effets et ceux de son ami avaient disparu; son porte-monnaie, qui contenait une vingtaine de francs, avait pris la même route. On croit être sur la trace des coupables.

Un vol de liqueurs. — La voiture d'un marchand de liqueurs stationnait mardi matin rue de l'Ommelet, devant un estaminet. Le conducteur, M. Jean Defontaine, avait vu un gamin d'une quinzaine d'années rôder autour de sa voiture. Il était à peine entré chez son client qu'il aperçut ce garçon s'emparer d'un litre de rhum.

Le voleur s'enfuit à toutes jambes : avant même que M. Defontaine ne fût sorti, il avait déjà gagné la rue du Nouveau-Monde. Le fuyard a dû se réfugier dans une maison de cette rue. Malgré toutes les recherches, on n'a pu retrouver sa trace.

Un accident, rue de la Guinguette. — Mardi après-midi, un terrassier, M. Auguste Pottier, est tombé rue de la Guinguette, et s'est fracturé le bras droit : il a reçu des soins dans une maison voisine.

Un accident, rue de Soubise. — Mardi matin, un tisseraud de Wattrelos, M. Honoré Veraeghe, se trouvait dans un estaminet de la rue de Soubise, quand le cabaretier le pria de l'aider pour descendre un fût dans la cave. M. Veraeghe accepta; en soulevant le tonneau, celui-ci lui glissa des mains et lui tomba sur le pied droit écrasant trois doigts. Ses souffrances furent si vives qu'il faillit perdre connaissance et qu'on dût avoir recours à un médecin. Le blessé après un premier pansement, a été reconduit en voiture dans sa famille; cet accident entraînera une incapacité de travail d'environ un mois.

Un accident de voiture. — Un accident s'est produit lundi soir près du pont du Sartel. M. D. était allé chercher trois personnes à la gare d'Herseaux. A la hauteur du pont du Sartel, le cheval prit peur et partit à fond de train : bientôt l'animal se jetait dans un des fossés qui bordent la route. M. D..... et les trois personnes qui se trouvaient dans la voiture furent violemment projetées dehors et la voiture fut brisée. Tous quatre ont reçu des contusions heureusement peu graves; M. Delisse Thieffry a reconduit les blessés chez M. D....., rue des Fondeurs.

Un homme blessé, rue du Pays. — Mardi matin, un menuisier, M. Coustant Liagre, passait rue du Pays, portant sur l'épaule une poutre. En tournant la rue des Lignes, la pièce de bois heurta une calandre. M. Liagre fut renversé ; il eut la partie supérieure de l'oreille droite arrachée et reçut à la joue de fortes contusions. Le blessé a reçu des soins chez M. Pauwels, pharmacien, rue de la Fosse-aux-Chênes. M. Liagre, qui se plaint de douleurs dans le cou et aux reins, a pu retourner chez lui rue du Fontenoy.

Un enfant renversé par une voiture. — Un camion chargé de balles de laines et conduit par M. Firmin Scarcéliaux, passait mardi matin, rue du Coq-Français. En ce moment, les enfants sortaient de l'école de la rue Decrême. Un des écoliers, Paul Obry, vint se jeter dans les jambes des chevaux qui marchaient à une allure assez rapide. L'enfant, qui est âgé de six ans, fut renversé et reçut à la tête une blessure profonde, mais peu grave. Le conducteur avait eu la présence d'esprit d'arrêter immédiatement son attelage. Il a donné des soins au blessé qu'il a reconduit chez ses parents, rue des Longues-Haies.

Un mauvais fils. — Les habitants d'une cour de la rue Decrême assistent depuis quelques mois à des scènes écœurantes. Un ancien homme de peine, M. Alexandre Marescaux, qui vit avec son fils Gaston, est constamment victime des brutalités de ce dernier. Il ne se passe pas de jour que cet individu n'exerce sur son père infirme des violences inouïes.

Lundi soir, comme de coutume, le fils Marescaux rentrait ivre et injuriait son malheureux père; celui-ci l'engagea à se coucher, mais l'ivrogne s'arma d'un balai et se mit à frapper le pauvre homme. Lorsque les voisins, attirés par les gémissements du vieillard, accourent, ils le trouvèrent la figure couverte de sang; son fils était étendu, ivre-mort. Des voisins charitables, craignant le renouvellement d'une scène semblable, ont transporté M. Marescaux chez eux.

Les jeux de hasard. — Avec les ducasses de quartiers, les jeux de hasard ont fait leur réapparition. Parmi ces jeux, citons du *Poisez marquez*, si toujours la préférence des badauds. Aux ducasses de l'Union et de l'Alouette, attrapeurs et attrapés ont été nombreux. Lundi soir, un agent de service près de l'octroi, sur la route de Tourcoing, a arrêté un individu, du Fort Sion, nommé Jules Dutour, qui avait installé un jeu de cette nature. Prétextant, marquer, dès, tout a été confisqué au grand ébahissement des miseurs

Les « Prévoyants de l'Avenir ». — Le banquet annuel de la société civile de retraites, les *Prévoyants de l'Avenir*, aura lieu dimanche prochain 21 juin à deux heures, à l'*Hôtel du Commerce*, chez M. Meurillon, rue Nain, 20. Les sociétaires peuvent souscrire chez M. Roisseau, rue du Collège, 37, jusqu'au vendredi 19 juin. Tout souscripteur aura droit à l'entrée du hal pour deux dames et pour lui.

Le prix d'entrée pour le bal est fixé à cinquante centimes par personne pour les prévoyants non souscripteurs au banquet. Les membres de la société sont priés de se munir de leur carte qui sera rigoureusement exigée au contrôle.

Wattrelos. — *Les drames de la misère.* — Les personnes qui suivaient mardi matin la route de Tourcoing au Crétinier, ont été témoins d'une scène navrante. Sur le bord de la route était assise une jeune fille, en pleurs, et portant dans ses bras un enfant.

La malheureuse habitait avec ses parents au hameau de la Croix-Rouge à Tourcoing. Séduite par un ouvrier qu'elle ne revit plus, elle mit un enfant au monde. Elle travaillait depuis un an dans un établissement industriel, et rapportait chaque semaine son salaire à son père. Par suite du manque de travail, elle fut momentanément congédiée; dès le lendemain ses parents la mirent à la porte avec son enfant.

Depuis ce moment, la jeune fille erre de ferme en ferme, couchant dans les briqueteries et dans les granges, vivant d'aumônes et mourant presque de faim. Dans la nuit de lundi à mardi, le petit être, qu'elle traînait avec elle, par suite du froid et des privations, mourait dans ses bras!

Ce malheur avait rendu la jeune fille presque folle; depuis plusieurs heures elle contemplait, les yeux hagards, le cadavre de son enfant. Les passants l'engagèrent à se rendre à la mairie de Wattrelos. Le petit corps a été déposé à la morgue de l'hôpital, et la mère, à bout de forces, a été admise à l'hospice.

— A l'occasion de la ducasse, qui a lieu dimanche prochain, le carrousel annuel sera donné chez M. Duthoit, cabaretier, à l'estaminet de la *Perche*.

Le montant des entrées sera remis entre les mains du receveur municipal pour être versé dans la caisse du bureau de bienfaisance. Voici la liste des prix : 1er prix, 150 fr.; 2e, 100 fr.; 3e, 70 fr.; 4e, 50 fr.; 5e, 30 fr.; 6e, 20 fr.; plus une surprise de la valeur de 20 fr.

— *Une agression nocturne.* — Le hameau du ballon est réputé, à cause de sa proximité de la frontière, pour être l'endroit de la commune où les malfaiteurs paraissent se donner rendez-vous. Les agressions y sont plus fréquentes que partout ailleurs et, lundi soir, il s'en est produit une nouvelle. Une dame de Wattrelos, Mme Catherine Wordhem, passait sur la route du Ballon quand elle fut accostée par deux individus et une femme armés de bâtons, et qui sans aucune provocation de sa part, se jetèrent sur elle, la terrassèrent et la rouèrent de coups.

Au moment où les agresseurs se disposaient à dépouiller leur victime survinrent des passants qui les mirent en fuite. Plusieurs d'entre eux se mirent à leur poursuite et en parvint à arrêter les trois coupables qui se nomment Charles Vanoverfeld, Joseph Ghesquière et Marie Ghesquière. Ils ont été remis entre les mains de la gendarmerie et seront conduits à Lille.

— *Un accident de voiture.* — La voiture de M. Demarcq, farinier à Roubaix, revenait, lundi, vers neuf heures du soir, de Wattrelos, lorsque près du Laboureur, le cheval prit peur. M. Demarcq et deux personnes qui se trouvaient dans la voiture étaient menacés d'être jetés sur le sol, une des roues de l'equipage étant brisée à moitié. Deux douaniers MM. Dubois et Cardet, aidés de deux passants, sont parvenus, à l'aide de bâtons, à maîtriser le cheval. Personne n'a été blessé.

— Un habitant du Touquet poursuivait, depuis quelque temps, de ses assiduités, une voisine, Mme X... Lundi, les instances de cet individu furent telles que Mme X... dut fuir; l'autre la suivit, et tenta même d'abuser d'elle. Il lui a déclaré, avant de la quitter, que, si elle parlait de lui à qui ce fût, il la tuerait. Plainte a été portée. Ce joli monsieur n'a pas reparu à Wattrelos.

Croix. — Le Conseil municipal se réunira, vendredi 19 juin, à huit heures du soir, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Soutiens de famille, avis à donner. 2. Lecture des rapports concernant : 1° Le plan d'alignement de la rue de la Limite ; 2° Reconnaissance d'une partie du boulevard de la Chapelle ; 3° Ancien cimetière ; 4° Elargissement du pavé, chemin du Petit Beaucamp ; 5° Résultats de l'exercice clos; 6° Achat de la salle de musique et de la propriété y attenante avec ses dépendances; 3° Fête du 14 juillet; 4° Plan et devis pour construction de préaux couverts à l'Ecole des garçons du centre et à l'Ecole des filles de la Grande-Rue ; 5° Communications et affaires diverses.

— Un journalier de Wasquehal, Firmin Gambier, se trouvait, lundi après-midi, à l'estaminet Liagre, rue Holden Cyothers. Dans la cour, il aperçut un magnifique lapin et des outils. Il attacha le lapin dans une toile d'emballage et jeta le tout dans un jardin voisin.

Il sortit précipitamment de l'estaminet et s'empara du lapin et des outils; mais, malheureusement pour lui, il avait été vu. Il est activement recherché.

— Vers cinq heures et demie, lundi soir, deux gamins sortant de l'école, se cramponnèrent à la barre d'attelage du tramway à vapeur partant pour Roubaix.

Le jeune Gras, par suite d'un faux mouvement, tomba; ayant voulu se maintenir, il fut traîné, le visage contre terre, sur une longueur d'une dizaine de mètres.

Relevé par des passants et conduit chez Mme veuve Leclercq, il reçut des soins. Heureusement ses blessures sont peu graves, quelques ecchymoses à la figure et au bras droit.

Wasquehal. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola organisée par la société de gymnastique *l'Etincelle*, et tirée dimanche soir :

572	9	1.506	1.319	1.257	167	1.054	1.043
473	1.811	1.050	1.224	1.917	850	1.625	1.025
1.026	175	1.187	188	1.829	779	746	1.659
1.416	1.089	1.312	413	1.567	1.698	139	1.786
1.139	1.840	1.607	1.631	703	811	1.081	1.183
861	1.068	38	380	1.258	1.862	910	478
133	1.912	1.470	1.407	1.536	363	1.426	1.510
727	666	1.058	415	1.731	1.803		

Leers. — Un accident s'est produit, lundi après-midi, au tissage de M. Motte-Bossut.

Un domestique était occupé à atteler trois chevaux, dans la cour du tissage, lorsque l'un de ceux-ci, entraînant les autres à moitié harachés et le camion, se mit en marche.

Le conducteur, qui était tombé, fut relevé avec quelques contusions sans gravité. Il a été ramené à son domicile en voiture de place.

La grande porte de l'établissement a été à moitié démolie.

Lisez ceci. — Lisez ceci, parce que ces quelques lignes intéressent tous ceux qui ont souci de leur santé — c'est à-dire tout le monde. En ces régions où l'eau potable n'existe qu'en imagination, l'usage des eaux minérales s'impose. Encore faut-il que celles-ci soient sûres, et que leurs propriétés salutaires soient reconnues par des médecins et des savants autorisés.

L'eau du Saulchoir a eu la bonne fortune de pouvoir recueillir les attestations les plus sérieuses : on connaît celle de M. Bardy, de Paris, celle de M. Viollette, le savant lillois, etc.

C'est, aujourd'hui, de Gand que nous vient la lumière!

Voici, en effet, un extrait du rapport de M. Swartz, le savant professeur de l'Université de Gand :

« L'eau du Saulchoir, dit-il, constituera une excellente eau de table, pouvant rivaliser avec les eaux du type de St-Galmier et d'Apollinaris; elle est exempte de matières organiques, provenant d'infiltrations suspectes, et ne contient qu'une faible proportion des bicarbonates alcalins et l'acide carbonique libre, qui rendent certaines eaux nuisibles aux estomacs délicats.

« La teneur en fer la rend utile à ceux qui réclament un traitement ferrugineux, sans que la proportion en fer soit de nature à lui donner un goût désagréable ou à fatiguer l'estomac. »

L'eau du Saulchoir se trouve chez MM. Delaporte, Quaghebeur, Dienne, Deschodt, Corbeaux, Delarra, Dubuscq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richelet, Coille, Drulet, Lorey, Boyé, Debreil, Auguste Legrand, Leflon, Delelis, Tartar, Hennequant, Taillier, Florquin, Legrand, chez MM. Cheminade (Epicerie Centrale); Montignies, rue du Bois; Tiberghien, Carlonne et Duthoit, rue de l'Epeule; Dindevel, rue Saint-Georges; Durant, Dewaele, rue de l'Ermitage; Guignet, rue Archimède; Danvre Parent, rue de la Chapelle-Carette; Dieuleuin-bier, Alfred Voreux, rue de l'Ommelet; Spriet Voreux, rue de Tourcoing; Bernard Spriet, rue de Lannoy; Dubus-Delespierre, rue de l'Alma; Félix Tilge, rue Jacquard; Oudar-Florin, place du Trichon; Lecomte-Comaine, place de la Liberté; Desfontaines, Grande-Place; Jacquart-Leveugle, rue Pellart; J. Barbry, herboriste, rue du Bois. Pour les commandes en général, et, spécialement, pour les commandes en gros, s'adresser à la libairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve.

53175—2619

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier**, de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, tous les jeudis (excepté le 3e jeudi du mois), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège).

53925—26861

UNE MALADIE INCURABLE

« La vie est une maladie toujours mortelle », a dit Homère. Seulement on peut n'en mourir qu'à un âge très avancé. Pour cela que faut-il ? Vivre sagement et faire un emploi judicieux de médicaments sérieux et bien préparés. Il n'est point d'aussi utile à l'humanité que le Rob Lechaux (aux jus d'herbes), qui, dans toutes les maladies résultant d'une altération du sang : maladies de la peau, dartres, eczémas, rougeurs, boutons, dépôts d'humeurs, glandes, abcès, etc., produit des effets étonnants. Ce dépuratif végétal aux sucs concentrés et iodurés de cresson et de salsepareille rouge, est partout d'un usage populaire.

Il suffit pour s'en convaincre de lire une intéressante étude (54e édition) sur la régénération du sang, que M. Lechaux, Pharmacien-Chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à tous ceux qui la lui demandent. On y trouvera des renseignements précieux, des attestations élogieuses signées de noms honorables. M. Lechaux expédie franco 3 flacons pour 12 francs, ou 6 flacons contre 21 francs, mandat.

27059.1

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIM. RUE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix* — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

17 JUIN 1857. — Un incendie se déclare, vers dix heures du soir, dans l'établissement de M. Dupire-Fourlinnie, rue du Galon d'Eau. Le feu avait pris naissance à la carderie, sans doute par le frottement d'un tambour de carde. En quelques minutes les secours furent organisés et grâce à cette promptitude et à ce zèle dont les Sapeurs-Pompiers donnèrent une nouvelle preuve, on fut bientôt maître du feu, qui occasionna une perte de 12.500 francs. Les autorités s'étaient rendues sur le lieu du sinistre. Chacun a fait son devoir. (*Journal de Roubaix*, n° 106).

En vente au bureau du journal

OPÉRATIONS A TERME
ET SUR MARCHANDISES

MARCHÉS A PRIME

PAR ALBERT LEVÊQUE

Prix : 50 c.; par la poste : 60 c.

27047—51260

TOURCOING

Notre grand chansonnier Gustave Nadaud, de passage lundi à Tourcoing, à l'occasion du banquet de l'*Union artistique et littéraire*, a tenu à voir par lui-même notre magnifique cloche de St-Christophe. Si notre bourdon pouvait inspirer la verve intarissable du maître, nous serions très heureux de conserver un précieux souvenir de sa visite à Tourcoing.

Un journal a publié mardi matin un document q